



REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>OO OO OO OO OO OO</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>OO OO OO OO OO OO</small> COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ <small>OO OO OO OO OO OO</small> SEANCE DU 13 AVRIL 2023
Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 53 Ont participé au vote : 62 Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 27 Mars 2023	L'an deux mille VINGT TROIS et le TREIZE AVRIL , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.
Objet : Dates d'inscriptions	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN. ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Sébastien NENS était représenté par Octave JUVINA, Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS. ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Claire LAMY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART Bruno GUERIN a donné procuration à Claude SIRE. ABSENTS EXCUSES : Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Laurent ALOZY, Jean CASTEX, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Robert JASSEREAU.
N° d'Ordre : 124-23	
Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT	

Le Président,

PROPOSE au conseil les modalités d'ouvertures et d'inscriptions suivantes pour les centres de loisirs :

- Été : du 5 au 23 juin 2023

PRECISE qu'à l'issue de la période d'inscription, certaines structures pourraient être fermées pendant une ou plusieurs semaines faute d'un potentiel d'au moins 7 enfants par semaine en moyenne – norme minimale de déclaration d'un accueil de loisirs.

Les familles seront encouragées à s'inscrire vers l'accueil le plus proche.

- Ouverture des accueils de loisirs de Mosset, Catllar, Los Masos, Sahorre, Olette du 10 juillet au 4 Août inclus.
- Ouverture de l'accueil de loisirs maternel et primaire de Prades du 10 juillet au 25 août inclus.
- Ouverture de l'accueil de loisirs maternel et primaire de Ria Sirach du 10 juillet au 11 août inclus.
- Ouverture de l'accueil de loisirs maternel et primaire de Vinça du 10 juillet au 18 août inclus.
- Ouverture de l'Espace Loisirs Jeunes de Prades du 10 juillet au 18 août inclus.
- Ouverture de l'Espace Loisirs Jeunes de Ria Sirach, Vernet les bains et de Vinça du 10 juillet au 11 août inclus.
- Ouverture des accueils de loisirs maternel et primaire de Vernet-les bains les 10 juillet au 11 août inclus.

PROPOSE également les périodes d'inscription suivantes pour les structures ouvrant aux vacances d'automne et de Noël.

- Automne : du 2 au 13 octobre 2023
- Noël : 4 au 15 décembre 2023
- Période d'inscriptions pour la restauration scolaire : du 15 mai au 13 juillet 2023. Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite, hors nouveaux arrivants

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

ACCEPTE d'organiser les accueils de loisirs de l'été 2023 tel que proposé par son Président.

ACCEPTE les dates d'inscriptions pour les accueils de loisirs et de la restauration scolaire tels que présentés par son Président.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.



Le 20 avril 2023.

**Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.**